

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. DE LA HAUTE-YAMASKA  
VILLE DE WATERLOO**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la ville de Waterloo**, tenue le 9 mars 2021 à 19h00, dans la salle du Conseil de l'hôtel de ville à laquelle sont présents madame et messieurs les conseillers(ère) suivant(e)s :

Robert Auclair      Normand Morin      André Rainville  
Louise Côté      Pierre Brien

Formant quorum, sous la présidence de monsieur le Maire, Jean-Marie Lachapelle. Également présent : Monsieur Louis Verhoef, directeur général et greffier.

**Mot de Bienvenue**

M. le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil.

**21.03.1**

**Ouverture de la séance ordinaire du 9 mars 2021**

Son honneur le Maire déclare la séance ouverte à 18h37, après avoir constaté le quorum.

**21.03.2**

**Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2021**

Il est proposé par monsieur Robert Auclair et résolu d'adopter l'ordre du jour comme suit :

À moins d'avis contraire, le Maire n'a pas voté.

Présence et quorum.

1. Ouverture de la séance ordinaire du 9 mars 2021.
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 9 mars 2021.
3. Questions sur l'ordre du jour soumises par les citoyens à la suite d'une invitation électronique - COVID.
4. Adoption du procès-verbal du 17 février 2021.
5. **DÉPÔT DE DOCUMENTS**
  - 5.1 Dépôt du procès-verbal du CCU.
  - 5.2 Dépôt des comptes fournisseurs.
6. **FINANCE ET ADMINISTRATION**
  - 6.1 Balançoires – Parc des Saules.
  - 6.2 Achat de bornes sèches.
  - 6.3 Quote-part – TAPN – 2021.
7. **ADJUDICATION DE CONTRAT**
  - 7.1 Contrat STE – Système téléphonique.
  - 7.2 Remplacement de l'interface des pompes Southern.
  - 7.3 Pavage du corridor Lewis-St-Joseph.
  - 7.4 Services professionnels – rue Nadeau.
  - 7.5 Contrat à Patri-Arch pour sensibilisation et intervention pour les propriétaires.
  - 7.6 Contrat de travail – Rédaction d'une politique culturelle et patrimoniale.
8. **AMÉNAGEMENT ET URBANISME**
  - 8.1 Dérogation mineure – rue Lewis-Ouest.
  - 8.2 PIIA – Affichage 6199 rue Foster.
  - 8.3 PIIA – Mini entrepôts parc industriel Horizon.
  - 8.4 PIIA – Construction 1510-1514 rue de l'Escaut.

- 8.5 PIIA – Construction rue de l’Escaut 6 373 976/6 373 977.
- 8.6 PIIA – Construction rue de l’Escaut 6 373 987/6 373 988.
- 8.7 PIIA – Construction rue de Bruges 6 394 561.
- 8.8 PIIA – Construction 15 rue de la Vallée.
- 8.9 Projet intégré Sommets de l’Estriade – Jumelés.
- 8.10 Projet intégré Sommets de l’Estriade – Maisons en rangée.
- 8.11 Modification au calendrier du CCU.
- 8.12 Demande de modification – G-100.
- 8.13 Récompense à l’assiduité.
- 9. **SERVICE DU GREFFE**
  - 9.1 Réduction de la vitesse et signalisation – Route 241.
- 10. **RESSOURCES HUMAINES**
  - 10.1 Contrat de travail - Coordonnateur au Tourisme – Remplacement de maternité.
  - 10.2 Maire-suppléant – Pierre Brien.
- 11. **LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE**
  - 11.1 Entente de collaboration intermunicipale en matière de loisirs.

INFORMATIONS ET COMMUNIQUÉS DES MEMBRES DU CONSEIL

PÉRIODE DE QUESTION DU PUBLIC DANS LA SALLE

- 12. VARIA
- 13. LEVÉE DE LA SÉANCE du 9 mars 2021.
- 14. LA PROCHAINE ASSEMBLÉE SE TIENDRA mardi, le 13 avril 2021 À 19 HEURES.

**Adopté**

21.03.3

**Questions du public – via courriel**

Aucune question.

21.03.4

**Adoption du procès-verbal de la séance du 17 février 2021**

Sur proposition de madame Louise Côté, le procès-verbal de la séance du 17 février 2021 est adopté.

21.03.5

**Dépôt de documents**

21.03.5.1

Procès-verbal du CCU.

21.03.5.2

Comptes fournisseurs.

21.03.6

**Finance et administration**

21.03.6.1

**Achat de balançoire.**

ATTENDU QU’ Une demande a été faite pour modifier les bordures de l’aire de jeux et l’ajout d’une balançoire parent/enfant au Parc Des Saules;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé une offre de service à deux fournisseurs pour ce genre d’équipement soit;

- Jambette 9 772.96 \$
- Tessier récréo-Parc 8 584.03 \$

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l’unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Tessier récréo-parc au montant de 8 584.03 \$, taxes et transport inclus, pour l'achat d'une balançoire avec ses bordures de protection et les bordures de remplacement de l'aire de jeux déjà en place.

Que les fonds pour l'achat d'une balançoire et des bordures soient pris au fonds de roulement sur 10 ans.

**Adopté**

#### **21.03.6.2**

##### **Installation d'une borne sèche.**

ATTENDU QUE Le service d'incendie a fait une demande pour l'installation d'une borne sèche sur la rue du Pré-Sec;

ATTENDU QUE Le 12 février 2021, le directeur des travaux publics a fait une demande de déclaration de conformité au Ministère de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques pour la construction d'une installation de prélèvement d'eau de surface et que cette autorisation a été reçue le 3 mars 2021;

ATTENDU QUE La Ville avait déjà mandaté la compagnie SOLUTION D'EAU BOURGELAS INC. pour l'installation de deux équipements similaires et que nous sommes satisfaits des ouvrages réalisés par ce dernier.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de SOLUTION D'EAU BOURGELAS au montant de 17 246.25 \$, taxes incluses, pour la construction d'une installation de prélèvement d'eau de surface sur la rue du Pré-sec. Que les fonds pour l'achat et l'installation de la borne sèche soient pris au fonds de roulement sur 10 ans.

**Adopté**

#### **21.03.6.3**

##### **Transport Adapté Pour Nous inc. – Quote-part annuelle 2021.**

ATTENDU QUE Le Ministère des Transports demande que les contributions municipales comptent pour 20% des dépenses annuelles;

ATTENDU QUE L'organisme a réalisé des surplus et qu'afin de balancer son budget, les municipalités desservies ont un congé de quote-part pour l'année 2021.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu unanimement :

Que la Ville de Waterloo confirme sa participation au transport adapté pour l'année 2021.

Qu'elle accepte de renouveler l'entente avec Transport Adapté Pour Nous Inc. pour l'année 2021.

Qu'elle accepte de tenir le rôle de ville mandataire.

Qu'elle accepte les prévisions budgétaires 2021 de Transport Adapté Pour Nous Inc.

Qu'elle nomme Transport Adapté Pour Nous Inc. comme organisme délégué pour gérer les argents et le service de transport adapté.

Que la Ville nomme Mme Manon Bessette comme officier délégué au comité d'admissibilité.

Qu'elle accepte l'horaire suivant pour l'année 2021 :

- 52 semaines par année.
- Lundi au samedi de 7h00 à 22h00.
- Dimanche fermé.
- Jours fériés de 9 h à 19 h.

Le dimanche étant un jour peu fréquenté, il n'y a pas de transport, sauf pour les dimanches de longues fins de semaine et lorsque le dimanche est un jour de fête (Jour de l'An, Pâques, fête des Mères, fête des Pères, Noël, Saint-Jean, Confédération).

Que la tarification 2021 soit de :

- 3.25\$/ passage partout sur le territoire;
- 6.50\$/passage pour Granby/Cowansville/Bromont/Sutton;
- 8.75\$/passage pour Magog;
- 34.00\$/passage pour Sherbrooke;
- 30.00\$ livret de 10 coupons de 3.25\$.

Les accompagnateurs devront payer le même montant que l'utilisateur (sauf pour les accompagnateurs obligatoires et les déplacements vers Sherbrooke).

Que les déplacements en direction de Magog et Sherbrooke sont pour motif médical seulement.

**Adopté**

## **21.03.7**

### **Adjudication de contrat**

#### **21.03.7.1**

#### **Renouvellement du contrat de maintenance – Système téléphonique.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo détient un contrat de services pour la maintenance de son système téléphonique, lequel vient à échéance le 1<sup>er</sup> mai 2021;

ATTENDU QU' Il y aurait lieu pour la Ville de renouveler ce contrat de maintenance pour son système téléphonique, au coût de 1 093.03 \$, avant taxes, soit 1 256.71 \$, taxes incluses.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal accepte le contrat de maintenance  
offert par STE Inc. au montant forfaitaire de 1 256.71 \$, taxes  
incluses pour le service jusqu'au 1<sup>er</sup> mai 2022.

**Adopté**

#### **21.03.7.2**

#### **Remplacement de l'interface des pompes Southern.**

ATTENDU QUE La Ville fait moderniser ses équipements de  
surverses sur ses postes de pompage;

ATTENDU QU' Au poste Allen, la lecture des ampérages est  
efficace pour voir si les pompes travaillent  
adéquatement;

ATTENDU QUE, Pour ce faire, nous devons changer l'interface  
du panneau de contrôle des pompes d'eau  
usée Southern et que le directeur a fait cette  
demande au conseil lors de la planification du  
budget 2021;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé  
une offre de services à ELECTRO pour le  
remplacement de ces équipements.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux  
publics, accepte la soumission d'Electro au montant de  
17 246.25\$, taxes incluses, pour le remplacement du panneau de  
contrôle de la station de pompage Southern. Que les fonds pour  
ces équipements soient pris au fonds de roulement sur 5 ans.

**Adopté**

#### **21.03.7.3**

#### **Pavage du corridor entre les rues Lewis-E et St-Joseph.**

ATTENDU QUE La Ville désire relier les rue Lewis E et St-  
Joseph par un corridor polyvalent pavé;

ATTENDU QUE Les travaux d'excavation seront faits par la  
ville sur une superficie de 380 M2;

ATTENDU QUE Le directeur des travaux publics a demandé à  
trois entrepreneurs une offre de service pour  
le pavage de ce corridor sur 354m2 incluant la  
mise en préparation sur 380m2 soit :

- Eurovia 15 820.56\$ incluant les taxes;
- Sintra inc. 10 123.32\$ incluant les taxes;
- Pavage Maska (n'a pas soumissionné).

ATTENDU QU' À la suite de l'analyse des soumissions et des  
documents demandés le plus bas  
soumissionnaire est conforme;

ATTENDU QUE Le bordereau de soumission dans le document d'appel d'offres a été rédigé avec des quantités estimées, selon des prix unitaires. Advenant que les quantités nécessaires seraient supérieures à celles estimées, cette résolution permet une différence ne dépassant pas 10% des quantités estimées selon les prix unitaires soumissionnés.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte la soumission de Sintra Inc. au montant de 10 123.32 \$, taxes incluses, pour le pavage du corridor entre les rues Lewis E et St-Joseph. La mobilisation est incluse dans cette offre de service. Que les montants nécessaires à ces travaux soient pris au fonds de roulement sur 10 ans.

**Adopté**

#### 21.03.7.4

#### **Services professionnels – Prolongement de la rue Nadeau.**

ATTENDU QUE La Ville a entrepris les démarches pour la construction de la dernière phase de la rue Nadeau et a obtenu la demande de modification d'autorisation pour l'intervention en milieux humides dans le parc industriel autoroutier le 20 janvier 2021;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo a demandé une offre de services sur invitation à six firmes pour la préparation des plans et devis pour soumission et la surveillance des travaux à savoir; Coté-Jean, EXP, Avizo, St-Georges Structures et civil, Tetra Tech et FNX-INOV et que seules les firmes ci-dessous ont soumissionné :

- FNX INNOV : 79 970.86\$;
- Coté-Jean & Associés : 76 918.28\$;
- Avizo Experts conseils : 73 613.89\$;
- Tetra Tech QI inc. : 85 104.50\$;
- Les services EXP inc. : 97 728.75\$.

ATTENDU QU' Avizo a déposé la soumission conforme la plus basse, soit au montant de 73 613.89 \$, taxes incluses, pour la réalisation des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des travaux publics, accepte l'offre de Avizo Experts conseils pour la préparation des plans et devis pour soumission et la surveillance des travaux au montant de 73 613.89 \$ taxes incluses.

**Adopté**

#### 21.03.7.5

#### **Patri-Arch – Sensibilisation et intervention – propriétaires.**

ATTENDU QU' En 2019-2020, la Ville de Waterloo a effectué une démarche de réflexion stratégique sur la revitalisation de la rue Foster dans le cadre du Projet Vision Centre-ville;

ATTENDU QUE Le plan stratégique issu de cette démarche identifie l'encadrement immobilier pour améliorer la préservation, l'entretien et la mise en valeur du patrimoine architectural comme important;

ATTENDU QU' Une des étapes suggérées pour y arriver est la réalisation d'un guide d'accompagnement, un outil pour les propriétaires d'immeubles et le Comité Consultatif d'Urbanisme, notamment;

ATTENDU QUE Patri-Arch, une firme de consultants en patrimoine et architecture, a été mandatée pour effectuer l'inventaire patrimonial dans le cadre du projet Vision Centre-ville;

ATTENDU QUE Patri-Arch présente une expertise reconnue dans la confection d'outils de connaissance et de gestion du patrimoine, en plus de conseiller sur des questions de conservation et de mise en valeur de l'architecture patrimoniale.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil octroie à Patri-Arch le mandat de réaliser le volet C : Guide de sensibilisation et d'intervention, selon l'offre de service datée du 9 septembre 2020, au montant de 15 000\$, plus les taxes applicables, soit 17 246.25 \$, taxes incluses après le constat de satisfaction du mandat d'inventaire patrimonial. Que cette dépense a été prévue au budget 2021.

**Adopté**

#### 21.03.7.6

#### **Contrat Marie-Pier Lachance – Politique culturelle et patrimoniale.**

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo reconnaît l'importance de la culture et du patrimoine pour le développement de sa communauté;

ATTENDU QUE L'élaboration d'une politique culturelle et patrimoniale est l'une des actions identifiées dans le plan stratégique de revitalisation issu de la démarche de consultation 2019-2020 et que la Ville souhaite se doter d'une telle politique;

- ATTENDU QUE La Ville veut effectuer le processus menant à la politique culturelle et patrimoniale en concordance avec l'Agenda 21;
- ATTENDU QUE La consultante retenue démontre une expertise en développement de politique culturelle et maîtrise l'Agenda 21;
- ATTENDU QUE Pour l'embauche d'un consultant, un montant de 20 000 \$ est prévu au budget d'opération de la Ville pour l'année 2021 pour le projet de politique culturelle et patrimoniale;
- ATTENDU QUE L'offre de services convient aux besoins de la Ville;
- ATTENDU QUE Selon l'offre de services, les trois versements s'échelonneront sur deux années fiscales (2021 et 2022);
- ATTENDU QUE Le troisième et dernier versement prévu dans l'offre de services se fera en 2022 lors de l'adoption de la politique;
- ATTENDU QUE Le montant pour ce projet est prévu au budget 2021;
- ATTENDU QUE, Pour procéder au troisième versement en 2022, un montant de 5 283.33 \$ doit être affecté du surplus accumulé non-affecté.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du directeur des loisirs, de la culture, de la vie communautaire et des communications, octroie à Marie-Pier Lachance, consultante, le mandat de développer une politique culturelle et patrimoniale selon l'offre de service déposée le 1<sup>er</sup> mars 2021, au montant de 15 850 \$ répartis en trois versements égaux selon l'offre de services. Que le Conseil autorise la Trésorière à affecter un montant de 5 283.33 \$ du surplus accumulé non-affecté pour le projet de politique culturelle et patrimoniale.

**Adopté**

#### **21.03.7.7**

#### **Réfection Western et Allen-O.**

- ATTENDU QUE Lors de la séance du 7 avril 2020, le Conseil octroyait à AVIZO le contrat de services professionnels et de surveillance de chantier des travaux à l'intersection des rues Nord/Foster, de la rue Allen-O et Western;
- ATTENDU QUE 5 soumissionnaires ont déposé des offres de services, savoir :



Germain Lapalme au montant de 1 762 566.75 \$;  
Bertrand Ostiguy au montant de 1 986 768.00 \$;  
Groupe Allaire et Gince au montant de 2 060 000.00 \$;  
TGC au montant de 2 122 222.35 \$;  
Excavation St-Pierre & Tremblay au montant de 2 632 082.54 \$;

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation d'Avizo, accorde le contrat de réfection des rues Western et Allen Ouest à Germain Lapalme, pour un montant de 1 762 566.75 \$, taxes incluses.

**Adopté**

## **21.03.8 Aménagement et urbanisme**

### **21.03.8.1 Dérogation mineure – rue Lewis-Ouest.**

ATTENDU QUE M. Cournoyer a présenté la situation actuelle du lot en face de l'ancienne usine Raleigh, situé dans la zone C-12;

ATTENDU QUE Le propriétaire souhaite faire diviser ledit lot en 2, afin de construire un bâtiment multifamilial de 3 unités du côté gauche et un de 4 unités du côté droit, sur les 2 lots projetés;

ATTENDU QUE Ces deux types de construction sont autorisés dans la zone C-12;

ATTENDU QUE Le lot en question, qui bénéficie d'un droit acquis, n'a pas la profondeur requise au règlement de lotissement en vigueur. La réglementation actuelle exige une profondeur minimale de 27 m;

ATTENDU QUE Le lot actuel présente une profondeur de 25.95 m du côté gauche et 26.41 m du côté droit;

ATTENDU QUE Mise à part la profondeur des 2 futurs lots, la façade et la superficie prévues respectent la réglementation en vigueur.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la dérogation mineure afin d'autoriser l'opération cadastrale demandée.

**Adopté**

### **21.03.8.2 PIIA - Affichage 6199 Foster - Garage Francis Larose.**

ATTENDU QUE La demande de permis de remplacement de l'affiche a été faite en bonne et due forme;

ATTENDU QUE L'affiche antérieure avait été approuvée en 2014;

ATTENDU QUE La nouvelle affiche sera installée dans le même cadre (situation de droit acquis).

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet d'affichage au garage situé au 6199 rue Foster.

**Adopté**

### 21.03.8.3

#### **PIIA - Construction mini-entrepôts - parc industriel Horizon.**

ATTENDU QUE Le lot en question fait l'objet d'une vente à M. Alain Pigeon. M. Cournoyer a reçu les détails des matériaux prévus pour la construction des mini-entrepôts; il s'agit de l'aluminium Gentek en tons de gris clair, et ressemblera beaucoup à l'usine Ault et les Quais de l'Estrie;

ATTENDU QUE Le Conseil a contingenté le développement dans cette zone à 1 projet de mini-entrepôts, et que M. Pigeon est l'un des promoteurs qui a présenté une demande en ce sens à la municipalité (implantation préliminaire, plans et dessins).

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte le projet de mini-entrepôts demandé par M. Pigeon.

**Adopté**

### 21.03.8.4

#### **PIIA - Construction 1510-1514 de l'Escaut.**

ATTENDU QUE Les Entreprises Lachance ont fait une demande de permis de nouvelle construction sur la rue de l'Escaut, de maisons jumelées sur 2 étages, sans garage :

- Jumelé 2 étages ;
- Revêtement horizontale vinyle façade : Épice, Davinci, compagnie Kaycan;
- Revêtement horizontale vinyle pâle (côté et arrière) : Beige prestige, Timberlake de Kaycan double 4;
- Revêtement de Pierre Brique cinco, couleur nuancé Gris Chambord de Permacon;
- Revêtement de Bloc: Bloc Shouldice couleur Colby Black Tapestry, Shouldice;
- Toiture noire 2 ton Cambridge lko;
- Aluminium (soffites, fascia, coins, poteaux, rampes) : noir;
- Porte et fenêtres : noires.

ATTENDU QUE Les Entreprises Lachance ont envoyé à la Ville les plans, matériaux proposés et la demande de permis en bonne et due forme;

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux ne nuisent pas au cadre bâti existant.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction des Entreprises Lachance au 1510-1514 rue de l'Escaut, tel que présenté.

**Adopté**

#### **21.03.8.5**

#### **PIIA - Construction de l'Escaut lots 6 373 976 / 6 373 977.**

ATTENDU QUE, Plans et échantillons à l'appui, M. Robitaille a fait la présentation d'une nouvelle demande de permis de construction sur la rue de l'Escaut, de maisons jumelés plain-pied. On y retrouve les matériaux similaires aux maisons construites par les Entreprises Lachance;

ATTENDU QUE Les Entreprises Lachance ont envoyé à la Ville les plans, matériaux proposés et la demande de permis en bonne et due forme :

- Jumelé plain-pied
- Revêtement horizontale de fibro-ciment Espresso Saint-Laurent (imitation bois
- Revêtement horizontale vinyle pâle (côté et arrière) : Flagstone, Timberlake de Kaycan double 4
- Revêtement de pierre Mondrian, couleur Nuancé Gris Newport, Permacon
- Toiture noir 2 tons Cambridge Iko
- Aluminium (soffites, fascia, coins, poteaux, rampes) : noir
- Porte et fenêtres : noir et balcon de béton.

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux ne nuisent pas au cadre bâti existant.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction des Entreprises Lachance aux lots indiqués (6 373 976 et 6 373 977), tel que présenté.

**Adopté**

#### **21.03.8.6**

#### **PIIA - Construction rue de l'Escaut 6 373 987 – 6 373 988.**

ATTENDU QUE, Plans et échantillons à l'appui, M. Robitaille a fait la présentation d'une nouvelle demande de permis de construction sur la rue de l'Escaut, de maisons jumelées plain-pied;

ATTENDU QUE Les Entreprises Lachance ont envoyé à la Ville les plans, matériaux proposés et la demande de permis en bonne et due forme;

- Jumelé plain-pied ;
- Revêtement horizontale de bois façade : Brun Baie de Fundy, Maibec 6" Moderne EM+;
- Revêtement horizontale vinyle pâle (côté et arrière) : Gris Pierre, Timberlake de Kaycan double 4;
- Revêtement de pierre : pierre Laffit, couleur Nuancé Gris Newport, Permacon ;
- Toiture noir 2 tons Cambridge Iko ;
- Aluminium (soffites, fascia, coins, poteaux, rampes) : noir;
- Porte et fenêtres : noires et balcon de béton.

ATTENDU QUE Le style architectural et les matériaux ne nuisent pas au cadre bâti existant.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction des Entreprises Lachance aux lots 6 373 987 et 6 373 988, tel que présenté.

**Adopté**

**21.03.8.7**

**PIIA – Construction rue de Bruges.**

ATTENDU QUE, Plans et échantillons à l'appui, M. Robitaille a fait la présentation d'une nouvelle demande de permis de construction sur la rue de Bruges, d'une maison unifamiliale avec du revêtement vertical en façade;

ATTENDU QUE Les Entreprises Lachance ont envoyé à la Ville les plans, matériaux proposés et la demande de permis en bonne et due forme :

- Unifamiliale plain-pied ;
- Revêtement verticale de vinyle, blanc de Kaycan de style planche et baguette;
- Revêtement horizontale vinyle pâle (côté et arrière) : Blanc, Timberlake de Kaycan double 4;
- Revêtement de pierre Mondrian, couleur Nuancé Gris Newport, Permacon;
- Toiture noir 2 tons Cambridge Iko;
- Aluminium (soffites, fascia, coins, poteaux, rampes) : noir;
- Porte et fenêtres : noires et balcon de béton.

ATTENDU QUE Les matériaux ne nuisent pas au cadre bâti existant.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction des Entreprises Lachance de la maison unifamiliale sur la rue de Bruges, au lot 6 394 561, tel que présenté.

**Adopté**

#### **21.03.8.8**

#### **PIIA - Construction 15 rue de la Vallée.**

ATTENDU QUE, Plans et échantillons à l'appui, M. Robitaille a fait la présentation d'une nouvelle demande de permis de construction sur la rue de la Vallée, un secteur qui a fait l'objet récemment d'autres demandes. Il a affiché l'implantation proposée, et le contexte du voisinage; La finition extérieure en tôle d'acier (Tru cedar) et le déclin de bois sur le garage en font un modèle original, créant de beaux volumes, et le département d'urbanisme tenait à souligner la qualité de l'architecture;

- Unifamiliale 2 étages
- Revêtement tôle façade : noir, de style à baguette
- Revêtement bois façade et garage: brun "Baie de Fundy", Maibec 6`` moderne EM+, fini brossé
- Panneaux d'acier VicWest AD300 blanc verticale sur la façade du garage
- Revêtement acier façade et arrière : blanc, Acier True Cedar 6po
- Toiture noir tôle de style à baguette
- Aluminium (soffites, fascia, coins, poteaux, rampes): noir et blanc, appareillé au revêtement adjacent
- Porte et fenêtres : noires

ATTENDU QUE Le style architectural peut ajouter à l'offre à Waterloo;

ATTENDU QUE Les matériaux proposés ressemblent à d'autres projets de construction prévus sur la rue de la Vallée.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, approuve le projet de construction au 15 rue de la Vallée.

**Adopté**

#### **21.03.8.9**

#### **Projet intégré - Sommets de l'Estriade (jumelés).**

ATTENDU QUE M. Cournoyer a présenté la modification au projet du Groupe Gince pour les maisons jumelées au Sommets de l'Estriade. En 2019, le CCU avait accepté le projet pour 5 paires de maisons jumelées; aujourd'hui le développeur propose un projet moins dense, avec 4 paires de jumelés (8 portes);

ATTENDU QUE Les membres du CCU ont déjà approuvé les plans pour les futures maisons présentés par Groupe Gince;

ATTENDU QU' Il s'agit d'un changement au nombre de maisons, et non un changement majeur dans l'objectif du projet.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte la modification pour le développement des Sommets de l'Estriade, pour les maisons jumelées.

**Adopté**

21.03.8.10

**Projet intégré - Sommets de l'Estriade - maisons de ville.**

ATTENDU QUE M. Cournoyer a présenté la modification aux plans du Groupe Gince (le projet préliminaire avait déjà été présenté au CCU) de maisons en rangée dans le projet Sommets de l'Estriade, avec plus de détail et incluant l'aire de virage. Le chemin privé d'accès aura une largeur minimale de 6.5 mètres et comportera une aire permettant de faire demi-tour pour chaque partie en impasse de plus de 90 m de longueur. Cette conformité a été confirmée par le préventionniste M. Dominic Mayer. L'entretien des accès au projet intégré sera la responsabilité de Groupe Gince;

ATTENDU QUE Le directeur du service de l'urbanisme a reçu les plans d'implantation pour les futures maisons et de l'aménagement de ce projet intégré;

ATTENDU QUE Des conditions particulières existent car le projet se trouve sur un terrain quasi-enclavé avec une voie de circulation en impasse de plus de 90 m de longueur. Plus particulièrement et sans s'y restreindre, l'article 3.2.5.6.1 du CCQ 2010 concernant la conception des voies d'accès ainsi que l'article 2.5.1.5 du CBCS concernant l'entretien et la signalisation des accès devront y être respectées.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, accepte l'implantation du projet des maisons en rangée présentée par Groupe Gince.

**Adopté**

### 21.03.8.11

#### **Modification au calendrier du CCU.**

ATTENDU QUE, Concernant le calendrier des rencontres du CCU en année d'élection, il est question de déplacer la rencontre du 20 octobre au 4 octobre et de débiter cette rencontre à 20h au lieu de 19h;

ATTENDU QUE Pour la question de la durée des rencontres et la possibilité de les limiter dans le temps, si l'ordre du jour comporte beaucoup de points à voir, les membres du CCU croient qu'il est mieux de procéder au cas par cas, au lieu de catégoriquement diviser les points à voir en deux rencontres. Il est proposé de voir autour de 20h30 et d'évaluer le nombre de points qui restent à voir, et de juger la nécessité de faire une 2<sup>e</sup> rencontre deux jours plus tard, par exemple. On conserve les dates de tombée qui sont prévus au calendrier.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, adopte les modifications au calendrier tel que présenté, et permet la possibilité de rajouter une rencontre supplémentaire, au besoin.

**Adopté**

### 21.03.8.12

#### **Demande de modification règlement G-100.**

ATTENDU QU' Actuellement, le règlement G-100 prévoit une interdiction de faire du bruit entre 23 h et 7 h;

ATTENDU QUE La Ville de Waterloo, par mesure d'efficacité, effectue une bonne partie de son déneigement de nuit et qu'aucun assouplissement n'est prévu au règlement G-100 pour ces opérations.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil, sur recommandation du CCU, demande à la MRC de modifier le règlement G-100 pour que l'article 39 du règlement soit modifié en y insérant le paragraphe :

« Le paragraphe précédent ne s'applique pas aux travaux de déneigement ni aux travaux d'utilité publique »

Afin que les travaux de déneigement faits par la ville ne soient pas considérés comme une nuisance.

**Adopté**

### 21.03.8.13

#### **Récompense à l'assiduité.**

ATTENDU QUE Le boom immobilier que connaît Waterloo fait en sorte que la charge de travail des membres du CCU a grandement augmenté;

ATTENDU QUE Les membres citoyens du CCU assistent de façon volontaire à ces réunions qui sont de plus en plus chargées et prenantes;

ATTENDU QUE Le travail effectué par ce comité est important pour assurer un développement harmonieux et intégré de notre ville.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur André Rainville  
et résolu à l'unanimité:

Que le Conseil accorde un montant de 35\$ aux membres citoyens du CCU pour leur présence au comité prévu au calendrier et un montant de 25\$ si une rencontre supplémentaire au cours du même mois est nécessaire, et ce, rétroactivement au 1<sup>er</sup> janvier 2021. Cette rétribution sera versée deux fois par année, soit après les séances de juin et décembre.

**Adopté**

### 21.03.9

#### **Service du greffe**

### 21.03.9.1

#### **Demande de diminution de la vitesse.**

ATTENDU QUE L'entrée de la Ville par la route 241 en provenance de Bromont fera l'objet de développements résidentiels;

ATTENDU QU' Un poste de la Sûreté du Québec sera construit en bordure de la route 241 dans ce secteur, ce qui augmentera le volume de circulation automobile;

ATTENDU QUE Les règlements municipaux et de la MRC prévoient certaines distances de construction par rapport à la rue selon la limite de vitesse permise;

ATTENDU QUE Pour favoriser le développement de ce secteur, il y aurait lieu de demander au Ministère des transports de réduire la vitesse à 50 km/h et ce, dès la limite du territoire de Waterloo pour cette route.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Pierre Brien  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil demande au MTQ de déplacer le panneau d'indication de la limite de vitesse à 50 km/h à la limite de la ville de Waterloo sur la route 241, en provenance de Bromont et qu'un panneau d'arrêt soit installé à la hauteur de la rue Fortin.

**Adopté**



**21.03.10** **Ressources humaines**

**21.03.10.1** **Coordonnatrice au Tourisme – Remplacement de maternité.**

ATTENDU QU' Un poste contractuel de Coordonnateur au tourisme est en vigueur au sein de la Ville de Waterloo;

ATTENDU QUE La titulaire actuelle du poste, Mme Noémie Denicourt, quittera prochainement pour un congé de maternité;

ATTENDU QUE Mme Marie-Eve Poirier possède toutes les compétences et les aptitudes requises pour occuper ces fonctions.

En conséquence,  
il est proposé par madame Louise Côté  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le Directeur général et greffier à signer le contrat de travail avec Mme Marie-Eve Poirier eu égard au remplacement de congé de maternité de Mme Noémie Denicourt.

**Adopté**

**21.03.10.2** **Nomination d'un maire-suppléant pour une période de 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> mars 2021 jusqu'au 31 mai 2021 et remplaçant du maire à la MRC.**

Il est proposé par monsieur Normand Morin  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil municipal nomme monsieur Pierre Brien maire-suppléant pour une période de 3 mois, soit du 1<sup>er</sup> mars 2021 jusqu'au 31 mai 2021.

Monsieur Brien est également mandaté pour remplacer monsieur le Maire à la table de la MRC de la Haute-Yamaska en l'absence de celui-ci.

**Adopté**

**21.03.11** **Loisirs et vie communautaire**

**21.03.11.1** **Autorisation de signature et délégation de personnes à titre de membres de comités – Entente intermunicipale relative à la réalisation d'une étude quant au diagnostic évaluant les capacités et les opportunités de mise en commun des équipements, infrastructures et services en matière de loisirs.**

ATTENDU QUE Chaque municipalité locale partie à l'entente à intervenir doit déléguer trois personnes, dont au moins un élu et un membre de son personnel, pour agir à titre de membre du comité de coopération intermunicipale de ce projet et communiquer sans délai à la MRC les coordonnées pour joindre ces membres par courriel et par téléphone;

ATTENDU QU' En vertu de l'entente à intervenir, la Municipalité du Canton de Shefford, la Municipalité de Saint-Joachim-de-Shefford et la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby doivent déléguer le gestionnaire des loisirs à l'emploi de leur municipalité pour agir à titre de membre du comité de pilotage.

En conséquence,  
il est proposé par monsieur Robert Auclair  
et résolu à l'unanimité :

Que le Conseil autorise le maire et le directeur général et greffier à signer le protocole d'entente, à intervenir et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

Que le Conseil délègue les personnes occupant les fonctions suivantes ou leur substitut désigné par la municipalité pour agir à titre de membres du comité de coopération intermunicipale :

- Maire, à titre d'élu de la municipalité ;
- Directeur général et greffier, à titre de membre du personnel de la municipalité;
- Directeur du service des loisirs de la culture, de la vie communautaire et des communications, à titre de membre du personnel de la municipalité;

Que le conseil délègue le directeur du service des loisirs de la culture, de la vie communautaire et des communications ou son substitut désigné, pour agir à titre de substitut au comité de pilotage.

Que la présente résolution soit transmise à la MRC de La Haute-Yamaska accompagnée des coordonnées permettant de joindre par courriel et téléphone les membres des comités ainsi délégués.

**Adopté**

**Informations et communiqués des membres du conseil**  
**Période de questions du public – Via courriel.**

- **Aucune question.**

**21.03.12**

**Varia**

**21.03.13**

**Levée de l'assemblée**

La séance ordinaire du 9 mars 2021 est levée à 19h27.

**21.03.14**

**Prochaine assemblée**

La prochaine assemblée se tiendra le mardi, 13 avril 2021.

---

Maire

---

Greffier